

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-76

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 novembre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 novembre 2017.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P5.5 – Tarification Summer Campus

Exposé de la décision :

Par son expertise en enseignement du Français Langue Étrangère et sa localisation privilégiée, en plein cœur du quartier historique de Saint-Germain-des-Près, la Faculté de Sciences Humaines et Sociales - Sorbonne de l'Université Paris Descartes se présente comme un lieu d'accueil idéal pour un groupe d'étudiant étranger, désireux de s'initier à la culture et à la langue française.

Depuis 2016, la faculté organise ainsi des "Summer Campus". Il s'agit de séjours de courte durée (un mois maximum) proposant l'enseignement du français ainsi que des visites culturelles.

La coordination pédagogique est assurée par des chargés de cours et étudiants de M2 de la Faculté du département Sciences du Langage, issus du Master Didactique des Langues (DDL). Le volume horaire défini entre les partenaires est fixé pour chaque séjour à 84 heures, soit 42 heures par groupe de niveau (A1-A2 et B1-B2).

Un programme de visites culturelles est établi avec les partenaires pour lequel la faculté conclut un marché avec une société de guide touristique, titulaire de la carte professionnelle de guide-conférencier.

A compter de 2017, l'hébergement des participants et de l'accompagnatrice est géré par l'université Paris Descartes. L'hébergement a été organisé auprès de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Cette nouvelle prestation justifie l'augmentation de la tarification soumise à l'approbation du conseil d'administration.

En 2016, le tarif, fixé à 2666,37 euros HT par participant, comprenait les dépenses suivantes :

- La rémunération des chargés de cours,
- la rémunération des personnels administratifs,
- la prise en charge des divers frais liés à l'organisation logistique du séjour.

Proposition de décision soumise au Conseil :

En 2017, le tarif est fixé à 3083,33 euros HT par participant afin d'intégrer la prise en charge de l'hébergement de l'accompagnatrice et des participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 31
Abstentions : 0
Votes exprimés : 31
Contre : 0
Pour : 31

Fait à Paris, le 4 décembre 2017

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le 11 DEC. 2017

Transmis au Recteur le :

11 DEC. 2017